

Arrêté du Directeur relatif à l'organisation de l'élection du Vice-Président Etudiant (VPE) de l'ENSAIT.

Année 2021-2022

Article 1 : Pour des raisons de représentativité et de temps de présence à l'ENSAIT, le Vice-Président Etudiant sera désormais désigné parmi les étudiants inscrits en 1ère année par l'ensemble des étudiants inscrits à l'ENSAIT.

En raison de la démission de la Vice-Présidente Etudiante, une élection doit donc être organisée afin de désigner le nouveau Vice-Président Etudiant pour l'année 2022.

<u>Article 2 :</u> Les étudiants inscrits en 1^{ère} année peuvent déposer leur candidature jusqu'au <u>mercredi 1^{er} décembre 2021 17h.</u>

Pour cela, une déclaration de candidature (annexe 1) est à compléter et à transmettre par mail à l'adresse nolan.jehanno@ensait.fr. avec en copie sarah.debisschop@ensait.fr.

<u>Article 3</u>: L'élection se déroulera au scrutin uninominal majoritaire à un tour par vote électronique du lundi 13 décembre 2021 9h, au mercredi 15 décembre 2021, 16h.

Le dépouillement et la proclamation auront lieu à compter de la clôture de l'élection, à 16h, le même jour.

Les informations relatives aux modalités du vote électronique vous seront communiquées par mail.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur l'intranet de l'ENSAIT.

A Roubaix, le 22 novembre 2021

Monsieur Éric DEVAUX,

Directeur de L'ENSAIT